



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-86 modifiant le Règlement RV-2004-02-96 permettant la réalisation d'une habitation multifamiliale sur les lots 204-821, 204-822 et sur une partie du lot 204-120 du cadastre du Village de Lauzon (partie est, rue de Normandie, secteur Lévis)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Article 1 - habitation multifamiliale isolée - Modification du premier alinéa relatif au plan joint à l'annexe « A » du règlement**

L'article 1 du Règlement RV-2004-02-96 permettant la réalisation d'une habitation multifamiliale sur les lots 204-821, 204-822 et sur une partie du lot 204-120 du cadastre du Village de Lauzon (partie est, rue de Normandie, secteur Lévis) est modifié de manière à remplacer, à la fin du premier alinéa, l'expression *« le tout tel qu'il apparaît au plan préparé par Jules Marcoux, architecte en date de mai 2004 et joint au présent règlement en annexe « A » »* par l'expression suivante :

« le tout tel qu'il apparaît au plan préparé par Jules Marcoux, architecte en date d'avril 2005 et joint au présent règlement en annexe « A » ».

2. **Article 1 - habitation multifamiliale isolée - Modification du deuxième alinéa**

Le deuxième alinéa de l'article 1 de ce règlement est modifié de la façon suivante :

- par le remplacement de la cinquième règle d'urbanisme particulière par la suivante :

« - au moins dix cases de stationnement doivent être implantées et localisées selon ce qui apparaît au plan joint à l'annexe « A » ;

- par l'ajout de la règle d'urbanisme particulière suivante :

« - une haie de cèdres contiguë à l'aire de stationnement doit être implantée et maintenue, tel qu'indiqué sur le plan joint à l'annexe « A ». Cette haie peut être remplacée par une clôture variant d'une hauteur minimale de 1,524 mètre et d'une hauteur maximale de 1,9 mètre. »

3. **Annexe**

L'annexe dont il est question aux articles 1 et 2 du présent règlement est celle annexée au présent règlement.

Adopté le 6 juin 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 JUIN 2005